

## Communiqué de presse

### **Changement de paradigmes dans la politique énergétique: des défis et des questions pendantes**

*Le comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) a pris acte des propositions du Conseil fédéral concernant les perspectives énergétiques 2050, lesquelles auront des répercussions à large échelle pour notre politique énergétique nationale. Il est d'avis qu'il faudra examiner avec la plus grande attention la manière de mettre en œuvre ces propositions ainsi que les conséquences qui en découleront. Il se dit préoccupé par la question de la sécurité de l'approvisionnement en énergie dans les années à venir. Il prône donc la définition d'une stratégie énergétique réaliste, basée sur des données fiables. Les cantons veulent être parties prenantes dès le début de ces travaux de concrétisation. En effet, ils se sentent particulièrement concernés de par leur statut de copropriétaires des centrales électriques, d'une part, et de par leurs responsabilités dans la mise en œuvre des mesures dans le domaine des bâtiments, d'autre part.*

Suite aux événements de Fukushima, et sous la pression des nombreuses interventions parlementaires déposées à ce sujet, le Conseil fédéral a dû revoir radicalement et dans des délais restreints les orientations de sa stratégie énergétique. Il propose d'abandonner la filière nucléaire d'ici à 2034.

#### **Nécessité d'un large soutien aux mesures, qui devront déjà produire des effets en 2020**

En matière de politique énergétique, trois types d'acteurs se partagent les responsabilités: la Confédération, les cantons et les entreprises privées. Il est donc hors de question de concrétiser le changement de paradigmes sans la participation de tous ces acteurs. Le comité de l'EnDK estime incontournable que la définition d'une nouvelle orientation de la politique énergétique soit fondée sur des données fiables. Il demande expressément au Conseil fédéral d'être associé dès le début aux travaux de concrétisation du plan d'action fédéral. En effet, les cantons ont toujours été des partenaires à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures réalistes – et ils le seront encore cette fois-ci. L'EnDK invite fermement le Conseil fédéral à étudier en priorité un plan de mesures capable de prendre le relais dès la fermeture des premières centrales nucléaires et après l'échéance des contrats d'approvisionnement conclus avec la France – c'est-à-dire à viser l'horizon 2020. A son avis, il faut donc élaborer une solution crédible de remplacement des centrales nucléaires.

#### **Les cantons misent sur l'efficacité énergétique**

Les cantons se sentent coresponsables de la mise en œuvre de la politique énergétique et considèrent qu'assurer la sécurité de la population constitue l'une de leurs tâches prioritaires. L'EnDK a donc pris connaissance avec satisfaction du rapport sur l'état des centrales nucléaires suisses, qui conclut au bon standard de sécurité des centrales et à l'absence de dangers immédiats pour la population.

Elle constate donc que des mesures devront être prises à plusieurs niveaux. Depuis de nombreuses années, les cantons assument une fonction importante dans la mise en œuvre de la politique énergétique. D'après la Constitution, ils sont responsables des mesures dans le domaine des bâtiments et contribuent, en tant que copropriétaires des entreprises de production d'électricité, à garantir à la population un approvisionnement en énergie, à la fois sûr, rentable et respectueux de l'environnement. Dans le domaine des bâtiments notamment, ils ont l'intention de persévérer dans les efforts déjà consentis et d'analyser de nouvelles mesures. En matière d'objectifs convenus avec les gros

consommateurs, de chauffages électriques et de chauffe-eau électriques, ils ont déjà introduit d'importantes restrictions dans leur Modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC). Les cantons ont aussi joué un rôle important ces derniers temps en donnant eux-mêmes l'exemple de bonnes pratiques.

### **Les cantons lancent un signal d'alarme à propos des réseaux**

Le comité de l'EnDK soutient les propositions du Conseil fédéral relatives à l'extension et à l'amélioration des réseaux de distribution, et pense comme lui qu'il ne faut pas faire de demi-mesure à ce propos; il s'agit donc de terminer rapidement et complètement ces aménagements. Dans le contexte d'une sortie du nucléaire, il est impératif de compléter le réseau de distribution d'électricité, ce qui permettra à la Suisse de jouer un rôle de « batterie » pour le reste de l'Europe, grâce à ses installations hydrauliques à pompage-turbinage. Il est également impératif de rénover les infrastructures de réseaux, qui sont parfois obsolètes et présentent des capacités insuffisantes. Ces dernières doivent également augmenter pour pouvoir utiliser la technologie dite des « réseaux intelligents » (smart grids) informatisés, technologie qui permettra à son tour d'augmenter l'efficacité des réseaux.

### **Pour une politique énergétique créative**

L'EnDK attend du Conseil fédéral qu'il développe aussi l'axe de la recherche et du développement en matière énergétique. Si la Suisse veut conserver un approvisionnement sûr en énergie, tout en renonçant aux centrales nucléaires mais en maintenant les objectifs en matière de politique climatique, elle doit impérativement chercher de nouvelles pistes technologiques. Elle n'y arrivera pas sans développer ses perspectives en matière de recherche et de développement. Les Hautes écoles spécialisées cantonales doivent donc être associées étroitement à la définition de la nouvelle stratégie énergétique.

Le comité de l'EnDK examinera de manière attentive les perspectives énergétiques 2050 et prendra position le moment venu et en toute connaissance de cause.

Fribourg / Coire, le 25 mai 2011

### **Renseignements:**

M. Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat, président de l'EnDK  
Tél: 026 / 305 24 02; 079 / 300 48 62

### **Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)**

Les 26 membres des gouvernements cantonaux en charge du domaine de l'énergie se sont regroupés au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Instituée en 1979, l'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Selon la Constitution, les questions énergétiques dans le domaine des bâtiments sont du ressort des cantons.

L'EnDK, qui comprend aussi la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK), encourage la collaboration entre les cantons sur les questions énergétiques et défend leurs intérêts communs. Elle coopère en outre avec des tiers, principalement avec la Confédération.

\* \* \*